

**DÉCLARATION D'INTENTION DE MUTATION
À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024 - 2025**

LES MAITRES TITULAIRES D'UN CONTRAT PROVISOIRE EN 2023-2024 NE DOIVENT PAS REMPLIR CET IMPRIMÉ

<p>Nom d'usage :</p> <p>Nom de famille :</p> <p>Prénom :</p> <p>Qualité :</p> <p>Discipline :</p> <p>Quotité horaire :</p>	<p>ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE</p> <p>Code RNE :</p> <p>Nom :</p> <p>Adresse :</p>
--	--

Après avoir pris connaissance du dispositif d'affectation des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés du second degré, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je souhaite participer aux opérations du mouvement mises en place pour la rentrée scolaire 2024 :

A cette fin, j'envisage de demander ma mutation pour :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Un autre établissement scolaire de l'académie de Créteil | <input type="checkbox"/> Temps complet
Ou
<input type="checkbox"/> Complément de service |
| <input type="checkbox"/> Un établissement scolaire d'une ou plusieurs autres académies que Créteil | <input type="checkbox"/> Temps complet
Ou
<input type="checkbox"/> Complément de service |

Préciser laquelle ou lesquelles :

- **Je m'engage à accepter le service correspondant à mes vœux ;**
- Je m'engage à informer par mail, les services de la DEEP (mouvementprive2d@ac-creteil.fr) de la vacance de mon service si j'obtiens ma mutation hors académie ;
- Ma demande de mutation étant satisfaite, mon poste sera alors pourvu dans le cadre du mouvement.

Vu et transmis,

Fait à _____ **, le** _____

Le chef d'établissement

Signature de l'intéressé(e)

CETTE DEMANDE SERA SAISIE PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT SUR « AIDE AU MOUVEMENT » DU 14 AU 17 MARS 2024 ET DEVRA ÊTRE TRANSMISE PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT À L'ADRESSE mouvementprive2d@ac-creteil.fr POUR LE 26 FÉVRIER 2024 AU PLUS TARD

► **Rappel important :** votre poste doit obligatoirement apparaître au mouvement des maîtres, même dans le cadre d'une recherche de complément de service. Dans ce cas, vous pouvez, si vous le souhaitez, postuler à nouveau sur votre emploi principal et un complément de service pour un emploi secondaire ou bien rechercher un emploi à temps complet par ailleurs.

NB : - Les professeurs à temps partiel ou incomplet qui souhaitent retrouver un temps complet (priorité de rang 1) doivent aussi remplir cette annexe.
- Un exemplaire de ce document devra être remis à l'intéressé(e) ainsi **qu'une copie de la fiche technique n° 4.**